



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 080/2024  
SÉANCE N° 4 DU 6 MAI 2024

### CONVENTION PROGRAMME 2024 DU CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Éric Paris, 3<sup>e</sup> Vice-Président, puis Madame Nicole Bouillon, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente (à partir de 17 h 17).

#### Étaient présents

Florian Bercault (à partir de 18 h 20), Président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 17), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust (jusqu'à 18 h 44), Christine Dubois, Bruno Bertier (à partir de 17 h 24), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 20), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 18 h 44), François Berrou, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 17 h 15), membres du bureau.

#### Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Gwénaél Poisson, Fabien Robin, Vice-Présidents, David Cardoso, membres du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 mai 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2024**

**CONVENTION PROGRAMME 2024 DU CONTRAT DE VILLE DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Patrice Morin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixant les principes de la politique de la ville et les contrats de ville du 21 février 2014,

Vu la circulaire de la secrétaire d'État chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 - 2030 dans les départements métropolitains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant qu'un travail partenarial animé par Laval Agglomération et la Préfecture de la Mayenne a été réalisé sur la période de novembre 2023 à janvier 2024,

Que la rédaction du contrat de ville de Laval Agglomération 2024 - 2030 Quartiers 2030 a résulté de ses travaux,

Qu'une programmation au titre de l'exercice 2024 a fait l'objet d'une validation par le comité de programmation financière du contrat de ville le 27 mars 2024 et peut être engagée,

Considérant l'engagement financier de 80 000 € inscrit au budget à cet effet,

Après avis de la commission aménagement habitat politique de la ville,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

La convention programme 2024 du contrat de ville de Laval Agglomération est approuvée.

**Article 2**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention programme 2024 du contrat de ville et tout autre document à cet effet.

**Article 3**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à verser les subventions qui sont accordées aux porteurs de projets et à recouvrer les recettes pour les actions portées par Laval Agglomération au titre de la convention programme 2024 du contrat de ville.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nadège Davoust, en sa qualité d'administratrice d'Enosia, a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Signé : Le Président,

Florian Bercault